

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 MAI 2013**

**Absents :** P. BERNARD - E. CLAUZIER (pouvoir à ALLARD LATOUR B) – Y. CHIARAMELLA

**Contrat de maintenance et d'assistance pour la station d'assainissement :**

L'entreprise SAVEA, filiale de EPUR NATURE AGRO, qui assure le service après-vente, propose à la commune un contrat de maintenance et d'assistance.

François GREGOIRE, responsable du service eau assainissement, a été chargé d'étudier cette proposition, il propose au Conseil de solliciter d'autres entreprises et notamment VEOLIA afin de pouvoir comparer les conditions et tarifs.

**Contrat d'avenir pour l'école :**

En raison d'un nombre élevé d'enfants rentrant en maternelles, les enseignants demandent un renfort de personnel (ATSEM) pour la prochaine rentrée de septembre.

Le Maire indique qu'il faut rester prudent sur le recrutement d'agent, à cause des charges de personnel déjà très conséquentes par rapport au ratio salaire du personnel / budget, où la commune est déjà dans la fourchette haute. Aussi il propose que ce renfort soit fait dans le cadre des emplois d'avenir mis récemment en place, où le salaire et les charges sont pris en compte par l'Etat à hauteur de 75 %. Le contrat peut avoir une durée maximum de trois ans, ce qui correspond à l'attente des enseignants.

Le Conseil donne son accord pour cette solution, et demande au Maire de lancer le recrutement par l'intermédiaire de Mission Jeunes et Pôle Emploi. François GREGOIRE doit rencontrer le directeur de l'école pour arrêter le profil avec Jean Pierre AUDIER responsable des écoles.

**Les travaux de l'école : Dérogation du CG**

Le Maire informe que suite à notre demande, le Président du Conseil Général, vient de nous accorder la dérogation, qui va permettre à la commune de pouvoir commencer les travaux dès la fin des cours, début juillet. Cela concerne les travaux de première urgence : sanitaires et chaufferie, pour un montant de 16 200 euros. La commune espère que les aides financières demandées pourront être accordées par le département sur le budget 2014.

**Elagage des platanes :**

Le Maire présente le devis établi par l'association LAC RIVIERE ET SENTIER, pour l'élagage de la partie ouest de la RD 900B, portant sur quatorze platanes pour un coût de 2 256 €. Le Conseil souhaitant avoir d'autres propositions, la décision est remise à un prochain conseil.

**Conit Besson : Lotissement**

Monsieur André IZOARD qui a accepté de vendre une parcelle de terre, pour permettre à la commune l'implantation d'un transformateur électrique, afin d'alimenter le futur lotissement, demande que la commune procède à la plantation d'arbustes pour cacher le transformateur peu esthétique.

Le Maire signale que le SYME (syndicat départemental d'électrification) doit être propriétaire du transformateur et donc de l'assise du terrain.

Le Conseil donne son accord pour l'achat et la plantation d'arbustes à feuilles caduques.

### **Droit de préemption :**

Le Maire présente deux droits de préemptions concernant la vente de l'ancienne Maison Vallon, et celle de Lucien MILLOU. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire jouer son droit, car pas de projet concernant ces immeubles.

### **Multiservices : Fond de péréquation de la Poste**

Le Maire informe que suite au dossier déposé auprès de la Poste au titre du Fond de Péréquation, la commune vient d'obtenir une subvention de 10 000 €, pour la création d'une agence Postale au sein du Multiservices. Cette somme ne représentant pas les engagements, certes verbaux de la Poste, le Maire à solliciter le directeur afin que la commune puisse encore obtenir la même somme cet automne.

### **Multiservices : Point visio rendez-vous**

Le Maire indique que la commune pourrait bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 15 000 €, dans le cadre de l'opération « Plus de services au public », notamment en installant le point visio rendez-vous au niveau du multiservices.

Concernant le financement provenant de l'Europe, le dossier a monté est assez lourd, et il faut savoir que le montant des aides est plafonné à 80 % ; le plan de financement ne peut porter que sur la surface consacrée du lieu du point visio, et de l'agence postale, et nous risquons d'être en surcapacité d'aides financières.

Le Maire rencontrera à ce sujet la personne en charge de ces crédits en préfecture. Le Conseil donne son accord pour déposer un dossier si cela s'avère possible.

### **Voirie communale :**

Dans le cadre de la programmation des travaux de goudronnage, le Maire souhaite savoir si on effectue cette opération au niveau de l'impasse de la Commanderie et de la rue St Sébastien. Les réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales n'y sont pas fait, ainsi que la conduite de l'eau potable.

Par rapport à ces travaux d'eau, le Maire est assez sceptique sur le calendrier de réalisation, à cause du manque de crédit et surtout par rapport à la politique des aides du Conseil Général. Aussi il propose de faire les travaux de revêtement de chaussée qui est en très mauvais état.

Le Conseil Municipal donne son accord, les entreprises de goudronnage seront contactées en vue de faire les devis estimatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.